

**Réflexion éthique : prise en soin et accompagnement des personnes âgées - FORMATION**

Réf. : ECTRE04C



## Compétences Visées

Participer en équipe à une réflexion éthique et à une prise de décision respectueuse de la personne âgée et des professionnels.

## Objectifs, Contenus

### Étayer les concepts facilitant la compréhension d'un dilemme éthique en fin de vie

- L'éthique, la morale et la déontologie.
- Les valeurs et les conflits de valeurs.
- L'évolution de la demande des usagers, de la relation soignés/soignants.
- Le consentement, l'assentiment et ses difficultés d'appréhension.
- La dignité, le respect.
- L'éthique de conviction, l'éthique de responsabilité.

### Acquérir une méthodologie

- La formulation de la question.
- Les repères juridiques, déontologiques, techniques, philosophiques, personnels.
- Les principes éthiques : non-maléfience, autonomie, liberté, justice, communication.
- La contribution à la prise de décision éthique : argumentation, prise de décision.
- La décision collégiale.

### Approfondir et analyser les situations délicates des personnes âgées

- Le soin de la personne âgée : soins sophistiqués, futiles, disproportionnés.
- L'évaluation de la qualité de vie et de discernement des personnes âgées.
- Le syndrome de glissement et le refus de soin.
- Le refus alimentaire et ses implications.
- Le refus de traitement.
- L'obstination thérapeutique déraisonnable, la limitation et l'arrêt de traitement, la loi Claeys-Léonetti.
- La loi du double effet, l'évaluation des bénéfices-risques.
- La demande d'euthanasie.
- Les contentions : entre bénéfices et risques.

### Savoir écouter l'expression de la volonté des patients

- La personne de confiance, la place des familles et des proches.
- Les directives anticipées.

## Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

## Lyon 2023

---

### Durée

**3 jours**

» du 25/09/2023 au 27/09/2023

### Intervenant

**MASSON Florence**

- Praticien hospitalier
- Gériatre
- Présidente du GREMM (Groupe de Réflexion en Éthique Médicale de Mâcon)
- DIU Soins palliatifs
- AEU de philosophie et éthique médicale (UCLB Lyon)

### Prix

**Tarif Inter : 1 050 € Net de taxe**

**Tarif Intra : Nous consulter**

## Méthode

- Apport cognitif et législatif.
- Analyse réflexive des pratiques professionnelles.

## Valeur ajoutée de la formation

Cette formation s'appuie sur des situations problématiques issues de la pratique des participants et qui peuvent être l'opportunité de simuler un débat éthique.

## Prérequis

» Aucun

## Dispositif D'évaluation

### L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

### Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 13 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

### Voir aussi

- **Réflexion éthique et prise de décisions collégiales**
- **Directives anticipées : garantir la volonté du malade**
- **Thérapies Non-Médicamenteuses (TNM) : les fondamentaux**
- **Maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées**